

Décision relative à une demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajouts de deux nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante **VITELICE P***

de la société **VIVAGRO**

enregistrées sous les **n° 2025-1931 ; 2025-1932**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **ALEZAN** et **SILZAN**.*

Informations générales	
Noms du produit	VITELICE P ALEZAN SILZAN
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	VIVAGRO Technopole Montesquieu 5 allée Jacques Latrille 33650 MARTILLAC France
Classe - Type	Matière fertilisante - Concentré soluble à base d'éléments minéraux contenant du silicium
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	952-2024.01
Numéro d'AMM	1250126

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 01/08/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...